



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*21096210\***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

**02 AOUT 2021**

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0809 439 264**

**Nom**

(en entier) : **T2CM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Bruxelles 135A, bte 3 à 1310 La Hulpe**

**Objet de l'acte : Transfert de siège social**

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 12/07/2021

Ce lundi 12 juillet 2021, s'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société T2CM sprl.

Etaient présents :

- Thierry Briers (gérant)

Ordre du jour :

- transfert du siège

L'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité, décide de transférer le siège situé Chaussée de Bruxelles 135A bt3 à La Hulpe à l'adresse suivante Drogenberg 79A à 3090 Overijse à dater du 13/07/2021.

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal est soumis à la signature des membres présents.

Aline JOSIS

Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé avec procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).